

Communiqué de presse
15 janvier 2020

Aux représentant-e-s des médias

Suppression de l'impôt sur les chiens : la position de la Ville de Genève

Aboli par le Grand Conseil et soutenu par un comité référendaire, l'impôt sur les chiens va faire l'objet d'une votation populaire le 9 février 2020. Les citoyennes et les citoyens genevois devront se prononcer sur la nouvelle loi qui a pour objectif de supprimer l'impôt sur les chiens dû par tout détenteur.

Le Conseil administratif tient à rappeler que la possession d'un chien engendre des coûts pour la collectivité publique. Or, la nouvelle loi pénalisera la Ville de Genève en diminuant ses moyens financiers pour la mise à disposition et l'entretien de parcs à chiens, pour la fourniture et l'entretien de sachets de ramassage ainsi que pour l'engagement du personnel pour le nettoyage de l'espace public.

Contact

M. Philippe d'Espine
Chargé de l'information du Conseil administratif
Tél. 022 418 29 11